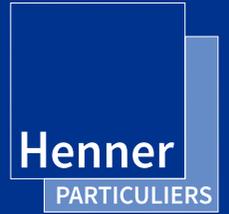


# Henner Obsèques

Chaque jour à vos côtés



# LES OBSÈQUES, UNE PRÉOCCUPATION

Lorsque survient le décès d'un proche, la famille doit se charger de nombreuses formalités (financement, organisation des funérailles...). Elle doit aussi répondre aux questions concernant les obsèques (cérémonie, inhumation, crémation etc.) et faire face à des démarches complexes, parfois sources de désaccords.

C'est pourquoi certains font le choix de prévoir eux-mêmes le financement et l'organisation de leurs obsèques pour faciliter la gestion des formalités à leur entourage. Certains souhaitent aussi une cérémonie qui leur ressemble.

**Dans ce cas, Henner est là pour les accompagner.**



## Un coût important

Le coût moyen des funérailles en France est estimé à 4 500€. Il varie selon plusieurs facteurs, notamment le mode d'obsèques envisagé (crémation ou inhumation) et la région dans laquelle la personne souhaite les organiser (en province ou en région parisienne).

	 RÉGION PARISIENNE	 HORS RÉGION PARISIENNE
CRÉMATION	4 600€*	3 800€*
INHUMATION	5 000€*	4 300€*

**Faites le choix d'une assurance obsèques qui accompagne vos proches, les allège d'une charge financière conséquente et transmet vos volontés essentielles\*\*.**

\*\*Transmission des volontés essentielles à vos proches et/ou aux Pompes Funèbres

# HENNER OBSÈQUES, UNE ASSURANCE OBSÈQUES FLEXIBLE POUR ACCOMPAGNER VOS PROCHES ET LES SOULAGER FINANCIÈREMENT

## Protéger votre famille de la charge financière

Vous choisissez le capital souhaité pour prendre en charge tout ou partie de vos frais d'obsèques : entre 1000 et 10 000 euros, versé par tranches de 500 euros. Le reliquat éventuel de ce capital, après financement de vos obsèques, sera versé à la personne de votre choix.



### Le plus

**Vous êtes couvert partout dans le monde (même si le décès intervient lors d'un déplacement professionnel ou personnel) :**

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des titres de transport aller/retour pour qu'un proche puisse se rendre auprès de votre enfant de moins de 16 ans.

## Faciliter les démarches et accompagner vos proches

Vous souhaitez être guidé et faire bénéficier votre famille d'un accompagnement complet, Henner Obsèques est là à chaque étape.

**Henner vous conseille, vous et vos proches, sur les formalités administratives et répond à toutes vos questions :**

### AVANT LE DÉCÈS

- Droits et libertés
- Nature des obsèques
- Don du corps ou d'organes
- Types de concessions
- Droits de succession

### APRÈS LE DÉCÈS

Henner guide vos proches pour accomplir les démarches administratives à effectuer dans les 7 jours, 30 jours et 6 mois suivant le décès et propose une assistance psychologique.

### AU MOMENT DU DÉCÈS

#### Formalités à suivre

Par exemple :

Claire souhaite disperser les cendres de son père dans la mer. Que doit-elle faire ? Nous lui conseillons de se rapprocher d'une part de la préfecture pour connaître la réglementation maritime, et d'autre part de la commune de rattachement du port de mouillage pour la déclaration relative à la dispersion des cendres.



**Quelle que soit l'entreprise de Pompes Funèbres, vos proches n'auront pas à avancer de frais grâce au tiers payant.**

# HENNER S'ENGAGE

## LIBERTÉ

- Vous choisissez le montant du capital.
- Vous désignez le bénéficiaire du capital restant, après le paiement des frais d'obsèques.
- Vous choisissez la périodicité et la durée de versement de vos cotisations.
- Vos proches auront la liberté de se tourner vers l'entreprise de Pompes Funèbres de leur choix.

## SIMPLICITÉ

- La souscription se fait sans questionnaire ni visite médicale.
- Vous pouvez augmenter tous les 3 ans le capital que vous aurez choisi initialement.

## SÉRÉNITÉ

- Vous avez la garantie que vos proches soient écoutés, conseillés et accompagnés à tout moment grâce à une équipe spécialement formée (et non un plateau téléphonique).
- Vous pouvez laisser vos volontés essentielles qui seront transmises à vos proches et aux Pompes Funèbres.

## SÉCURITÉ

- Vous êtes protégé(e) dès la souscription en cas d'accident.
- Vous bénéficiez d'une assistance rapatriement vers le lieu d'inhumation en France, quel que soit l'endroit de votre décès (s'il a lieu à plus de 50 km du domicile).
- Henner s'assure que le capital serve prioritairement au paiement des obsèques.

## VOS AVANTAGES INCLUS

Dès la souscription et tout au long de votre contrat, vous bénéficiez des services suivants :



**Prise en charge de votre retour anticipé en cas de décès d'un proche.**



**Assistance juridique à l'étranger :**

en cas d'infraction involontaire à l'étranger, mise à disposition d'un avocat et avance de la caution pénale si besoin.



**Prévention voyage :**

conseils d'un médecin sur le pays dans lequel vous vous apprêtez à voyager (hygiènes de vie, vaccins utiles, etc.)

# VOUS EN ATTENDEZ + ?

## VOUS POUVEZ COMPLÉTER VOTRE OFFRE AVEC 3 OPTIONS

### 1. Revenir sur votre terre d'origine

Lorsque l'on vit loin de ses proches, un décès devient encore plus difficile à gérer. C'est pourquoi nous vous proposons l'option Rapatriement Terre d'Origine :

- **Organisation et prise en charge du corps** depuis le lieu du décès vers la « terre d'origine ».
- **Un billet « Accompagnateur »** pour un proche

### 2. Participer aux frais de réception

Vous souhaitez que votre décès soit l'occasion de réunir votre famille et vos proches ?

Avec cette option, une **indemnité de 500€ maximum** sera versée à vos proches pour couvrir les frais alimentaires d'une éventuelle collation après les obsèques.

### 3. Enregistrer vos volontés essentielles

Vous pouvez **enregistrer et mettre à jour gratuitement vos volontés essentielles** (type de cérémonie, destination du corps ou des cendres). Elles seront transmises à votre entourage et/ou aux Pompes Funèbres.



#### Le plus

De votre vivant, un billet est mis à disposition pour vous rendre aux obsèques d'un proche (frères, soeurs et enfants).



**Les options 1 et 2 sont disponibles en prime viagère (en savoir plus sur la prime viagère en p6)**



#### Questions / FAQ

##### Comment choisir mon niveau de capital ?

Déterminer le bon montant dépend de plusieurs facteurs : la nature des obsèques, votre volonté de couvrir tout ou partie des frais ou encore votre souhait de transmettre un capital complémentaire à vos bénéficiaires. Vous pouvez aussi augmenter le montant de votre capital tous les 3 ans.

##### Une assurance obsèques ne fait-elle pas doublon avec une assurance vie ?

Une assurance vie est un contrat d'épargne dont le but est de transmettre un capital à un bénéficiaire qui est libre d'utiliser la somme versée comme il le souhaite.

Une assurance obsèques garantit que le capital souscrit sera bien utilisé au paiement des obsèques, en fournissant des services complémentaires aux proches.

# UNE GRANDE SOUPLESSE POUR VOS COTISATIONS



**Vous choisissez la durée  
de paiement de vos cotisations :**

**Temporaires :**

cotisations étalées sur 5, 10 ou 20 ans

**Viagères :**

cotisations prélevées  
pendant toute la durée de votre contrat



**Prévoir à deux  
c'est mieux !**

**- 10% à vie**

sur chaque contrat  
pour une adhésion simultanée  
en couple (hors option)



**Vous choisissez  
également la périodicité  
des versements :**

mensuel, trimestriel,  
semestriel ou annuel

**Sans frais  
supplémentaire**

**Quelle que soit votre préférence, vous êtes assuré à vie.**



## Le saviez-vous ?

Le montant de votre cotisation dépend de l'âge que vous avez lors de votre adhésion : **plus vous souscrivez tôt, plus votre cotisation est faible.**

Par exemple, pour un capital de 1 500€ en prime viagère :



**6€  
par  
mois**



**10,59€  
par  
mois**



## Le plus

**Une fois le montant de votre  
cotisation défini, celui-ci n'évolue pas  
en fonction de votre âge.**

# LA GARANTIE OBSÈQUES, UNE ASSOCIATION LOI 1901 PAS COMME LES AUTRES

## **AVANTAGES**

L'adhérent bénéficie du tiers payant, ses proches n'ont pas à avancer ses frais d'obsèques. S'il n'y a pas de tiers payant, les proches seront remboursés sous 48h.

Henner possède un large réseau de sociétés de pompes funèbres partenaires qui proposent des avantages tarifaires, un accueil privilégié...

## **PROTECTION**

Conseil en toute objectivité sur les devis et défense des droits de l'adhérent.

## **SOUTIEN AUX FAMILLES**

Information et conseil pour les proches de l'adhérent sur les formalités et les démarches lors du décès et après les obsèques.

## **CONSEIL**

25 conseillers formés aux spécificités des obsèques et 240 gestionnaires en soutien.

## **EXPERTISE**

10 000 dossiers traités chaque année.

Plus de  
**60 ans**  
au service  
des familles

  
**3 millions**  
de bénéficiaires

## VOTRE CONTACT

**HENNER**

**Département La Garantie Obsèques (CRC)**

HERON PARC, 40, rue de la vague  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél : 03 28 76 20 15  
Mail : CRC.GO@henner.fr

**LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE - GUIDE PRÉVOYANCE**  
**LABEL EXCELLENCE 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021**



Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) - Entreprise certifiée ISO 9001 par Bureau Veritas Certification

Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - [www.henner.com](http://www.henner.com) - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur [www.henner.com](http://www.henner.com) La Garantie Obsèques, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, dont le siège social est sis 14 bd du Général Leclerc 92200 Neuilly-sur-Seine. Allianz Vie, S.A. au capital de 643 054 425 € 340 234 962 RCS Nanterre – Entreprise régie par le Code des Assurances – Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex Filassistance International, Société Anonyme au capital de 4 100 000 €, 433 012 689 RCS NANTERRE - Siège social : 108 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances